

Présentation biennale du Canada sur les Stratégies et approches du financement pour le climat à long terme

Novembre 2016

Introduction

C'est avec plaisir que le Canada soumet sa présentation biennale de 2016 sur les stratégies et approches pour l'accroissement du financement climatique à long terme en réponse à la décision 3/CP.19 de la COP. La lutte contre les changements climatiques est une des principales priorités du Canada et nous sommes pleinement favorables à l'entrée en vigueur de l'historique Accord de Paris le 4 novembre 2016 et à sa mise en œuvre énergique par toutes les Parties. Le Canada appuie aussi totalement les aboutissements de l'Accord de Paris en ce qui concerne le financement climatique à long terme, et se réjouit à l'idée de travailler avec toutes les Parties pour assurer un soutien adéquat, prévisible, efficace et efficient.

Pour contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C, tous les pays devront mettre en œuvre des mesures nationales ambitieuses, et accroître les investissements dans les pays en développement. Le Canada tient à relever le défi de la lutte collective contre les changements climatiques et à saisir cette occasion; il reconnaît entièrement la nécessité de s'assurer que tous les flux de financement concordent avec les avenues de faibles émissions et de résilience aux changements climatiques énoncées à l'alinéa 2.1(c) de l'Accord de Paris.

Rappelant le paragraphe 10 de la décision 5/CP20 sur le financement à long terme, le Canada est heureux de fournir des éléments qualitatifs et quantitatifs améliorés dans sa présentation de 2016 sur les stratégies et les approches, ce qui illustre clairement la prestation prévisible du financement canadien pour le climat.

Le Canada et d'autres Parties des pays développés continuent de collaborer dans le but de dégager 100 milliards de dollars américains par année d'ici 2020 en financement climatique à partir d'une grande variété de sources (publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris des sources alternatives) afin de répondre aux besoins des pays en développement. Le Canada et ses partenaires donateurs ont récemment élaboré une feuille de route collective pour l'atteinte de 100 milliards de dollars américains afin de démontrer comment cet objectif est atteint. La feuille de route est un instantané de la situation, mais illustre que l'objectif est tout à fait à notre portée, notamment grâce aux promesses faites par la communauté des donateurs depuis 2015.

En novembre 2015, le premier ministre Justin Trudeau a promis un versement historique de 2,65 milliards de dollars canadiens au cours des cinq prochaines années afin de soutenir la transition des pays en développement vers des économies faibles en carbone et résilientes aux changements climatiques. Cette contribution financière constitue une augmentation importante par rapport aux niveaux antérieurs de financement climatique canadien, qui atteindront 800 millions de dollars canadiens par année d'ici 2020. Cela double les investissements climatiques annuels précédents du Canada en vertu du programme de financement accéléré. La réalisation de l'engagement et l'atteinte des résultats relatifs à des initiatives passées peuvent être suivies sur le site Web du Canada sur le financement international de la lutte contre les changements climatiques.

Étant donné que les changements climatiques sont à la fois un facteur contributif et un facteur aggravant pour les défis de développement existants, il est impératif pour le Canada que les flux de financement liés au climat soient conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif 13 des 17 objectifs de développement durable (ODD) fixe des cibles pour la lutte contre les changements climatiques, y compris de mettre en œuvre les engagements de la CCNUCC; d'améliorer l'adaptation et la résilience aux changements climatiques; et de promouvoir une planification climatologique efficace axée sur les femmes, les jeunes et les collectivités locales et marginalisées. L'Accord de Paris souligne l'importance de l'égalité des sexes dans les mesures relatives aux changements climatiques. Améliorer la santé des femmes et des filles, faire progresser leurs droits, les protéger et favoriser leur émancipation constituent donc l'un des objectifs fondamentaux de l'approche canadienne en matière de changements climatiques.

Approches

Le financement international de la lutte contre les changements climatiques du Canada soutiendra la mise en œuvre de contributions déterminées au niveau national et de plans d'adaptation nationaux dans les pays en développement, et contribuera à leur transition vers une économie propre et résiliente aux changements climatiques :

- 1) En renforçant les mesures d'adaptation pour soutenir les populations les plus pauvres et les plus vulnérables touchées par les changements climatiques;
- 2) En soutenant les institutions et le mécanisme financier de la CCNUCC, y compris le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat (FVC);
- 3) En soutenant la mise en œuvre d'objectifs en matière de développement durable; et
- 4) En mobilisant le secteur privé et en attirant des investissements verts afin que les flux financiers qui soient cohérents avec une approche de développement durable à faibles émissions et résiliente aux changements climatiques.

Mise en œuvre de la promesse de financement du Canada

Afin que l'engagement du Canada en matière de financement climatique se traduise par des résultats, il est essentiel de s'assurer qu'un tel financement soit accessible, qu'il ait un effet de catalyseur et qu'il soit efficace pour réduire les émissions et améliorer la résilience sur le terrain. Voilà pourquoi le Canada cherche à canaliser les appuis en faveur d'une agriculture intelligente face au climat, d'initiatives d'atténuation transformationnelles, et du renforcement des capacités locales et de la résilience aux changements climatiques.

Le Canada a déjà annoncé un certain nombre d'initiatives dans le cadre de son engagement à verser 2,65 milliards de dollars canadiens (tous les montants ci-après sont en dollars canadiens, sauf indication contraire) :

Adaptation

- **L'Initiative du G7 sur l'assurance contre les risques posés par le climat** recevra une contribution de **50 millions de dollars** du Canada afin d'aider les gens dans les pays en développement à se protéger contre les conséquences économiques des catastrophes naturelles. L'accès à une assurance aide les pays pauvres et vulnérables à résister aux conséquences des changements climatiques, parce que celle-ci couvre une partie des risques qui découlent des dangers d'origine naturelle et des phénomènes météorologiques extrêmes. De concert avec le G7 et ses pays partenaires, le Canada travaille à fournir 400 millions de dollars additionnels d'ici 2020 aux gens vulnérables ayant une assurance contre les risques liés aux changements climatiques.

- Le Canada fera une contribution de **30 millions de dollars** pour financer des projets dans le cadre du **Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA)**, ce qui portera la contribution totale du Canada au FPMA à 60 millions de dollars. Le FPMA s'emploie à répondre aux besoins urgents et immédiats en matière d'adaptation des pays les plus pauvres et les plus vulnérables, et constitue le seul fonds consacré spécifiquement au soutien à l'adaptation dans les pays les moins développés. Avec cet engagement, le Canada s'est joint à d'autres pays donateurs pour annoncer des contributions de près de 250 millions de dollars américains. La contribution du Canada au FPMA s'inscrit dans son engagement à intensifier les mesures d'adaptation dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables par l'implantation de projets importants sur le terrain, qui seront axés sur des secteurs comme l'eau, l'agriculture intelligente face au climat et la sécurité alimentaire, la santé, la gestion et la prévention des risques de catastrophes, les infrastructures ainsi que les écosystèmes fragiles.
- Le Canada versera **10 millions de dollars** pour appuyer l'amélioration des systèmes d'alerte précoce dans certaines des collectivités les plus vulnérables du monde par l'entremise des **Systèmes d'alertes précoces face aux risques posés par le climat**. La contribution du Canada sera versée par l'entremise de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) afin d'améliorer les Systèmes d'alerte précoce multidangers dans les pays en développement, en particulier les petits pays insulaires en développement et les pays les moins développés. Ces systèmes ont démontré qu'ils réduisent les pertes de vies et les difficultés économiques causées par les dangers météorologiques comme les cyclones tropicaux, les inondations, les tempêtes violentes, les incendies de forêt et les vagues de chaleur.

Énergie propre

- Le Canada versera **150 millions de dollars** à l'**Initiative du G7 pour l'énergie renouvelable en Afrique** pour améliorer l'accès à des services énergétiques abordables et réduire la pauvreté tout en luttant contre les changements climatiques. L'Initiative vise à offrir un financement pour accélérer le déploiement de projets d'énergie renouvelable en Afrique d'ici 2020. Le Canada travaillera avec ses partenaires du G7 pour catalyser les investissements du secteur privé dans l'énergie renouvelable en Afrique, comme l'énergie éolienne, hydroélectrique et solaire, et aider à libérer l'important potentiel des énergies renouvelables dans la région. La contribution du Canada appuiera également l'objectif du G7 de prêter main-forte pour générer 10 gigawatts d'énergie renouvelable nouvelle d'ici 2020, et 300 gigawatts d'ici 2030.
- Le Canada s'est également engagé à verser **35 millions de dollars** à des initiatives visant à réduire les **polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat** comme les hydrofluorocarbures (HFC), le carbone noir et le méthane. Comme ces polluants ont une durée de vie relativement courte dans l'atmosphère et réagissent assez rapidement aux variations d'émissions, les mesures pour les réduire peuvent ralentir le réchauffement climatique à court terme. De ce financement, 25 millions de dollars contribueront à réduire ce type de polluants au moyen de mesures d'atténuation avec des pays partenaires clés. Les 10 millions de dollars restants seront acheminés au fonds d'affectation de la Coalition pour le climat et l'air pur, qui appuie l'élaboration et l'implantation des programmes et des initiatives de la Coalition dans les pays en développement.

Autres mesures de soutien

- Le Canada est heureux d'appuyer l'élément central du mécanisme financier de la CCNUCC en s'engageant à verser **300 millions de dollars** au **Fonds vert pour le climat (FVC)**. En soutenant le FVC, le Canada contribue de manière significative au vaste effort mondial visant à mobiliser les flux de financement mondiaux de toutes les sources afin d'appuyer les efforts de lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement. À cet égard, soulignons l'objectif du Fonds d'investir 50 pour cent de ses ressources pour soutenir les mesures d'adaptation aux changements climatiques, dont la moitié du financement en matière d'adaptation ira aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables.
- Le Canada a promis de verser **5 millions de dollars** en appui à l'**initiative de renforcement des capacités pour la transparence** afin d'aider les pays en développement à lutter contre les changements climatiques en respectant leurs engagements de transparence en vertu de l'Accord de Paris, un élément crucial pour la mise en œuvre efficace de ce dernier.

Utiliser les meilleurs instruments et mécanismes pour optimiser les résultats

Le Canada est déterminé à travailler avec les pays en développement pour éliminer les obstacles liés à l'accès au financement climatique et pour contribuer à attirer des investissements qui libéreront le potentiel des économies locales pour l'innovation dans les technologies propres. Le choix des bons instruments et mécanismes de prestation aidera à garantir un financement climatique transformationnel et efficace, conforme à la portée de l'Accord de Paris.

Le Canada continuera d'utiliser une combinaison d'instruments financiers afin d'apporter un soutien aux pays en développement. Des subventions d'aide seront envisagées là où il n'existe pas de financement de marché abordable, par exemple pour de nombreux projets d'adaptation dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, ou pour les premières étapes de la démonstration d'une technologie. Lorsque le financement de marché abordable est limité par des facteurs comme des déficiences du marché, la disponibilité des capitaux et la perception des risques, le premier choix devrait être un financement autre que par subvention, dont le financement à des taux plus faibles que ceux du marché. Ce type d'instrument financier ciblera avant tout les pays à revenu moyen et les promoteurs non souverains, notamment le secteur privé, pour éviter d'alourdir l'endettement non viable des pays à faible revenu.

Pour encourager l'atteinte des objectifs les plus transformateurs, on préférera en général remédier aux déficiences du marché et réduire les risques plutôt que de subventionner directement le rendement du capital investi. Cela est vrai aussi bien pour des projets de réduction d'émissions, pour lesquels des stratégies d'atténuation des risques financiers peuvent lever bien des obstacles à l'investissement, que pour des projets d'adaptation, pour lesquels on devrait s'efforcer d'explorer des stratégies d'assurance, ou les autres méthodes de marché, peuvent aider à aborder les risques d'adaptation qu'il est possible de financer.

En utilisant les bons instruments, le Canada vise à appuyer l'innovation à long terme en contribuant à catalyser la croissance d'une économie propre dans les pays en développement qui soit également au service d'un développement durable afin d'éliminer la pauvreté, d'améliorer les résultats en matière de santé, d'assurer une sécurité énergétique, et de bâtir une plus grande résilience au climat.

Environnements favorables

L'Accord de Paris envoie un signal clair aux investisseurs que nous prenons au sérieux la lutte contre les changements climatiques. Afin de promouvoir encore plus l'intégration des considérations liées aux changements climatiques dans les flux financiers mondiaux, toutes les Parties doivent s'efforcer d'établir des environnements politiques qui favorisent une approche de développement durable à faibles émissions et résiliente aux changements climatiques comme la tarification du carbone, l'assurance contre les risques posés par le climat, les tarifs de rachat garantis, ainsi que l'élimination progressive des subventions inefficaces aux combustibles fossiles et d'autres politiques régressives.

Les changements climatiques et autres considérations environnementales constituent maintenant des priorités dans les plus hautes sphères du gouvernement du Canada; ils s'inscrivent notamment dans les mandats de plusieurs ministres fédéraux. En plus de sa promesse de verser 2,65 milliards de dollars pour appuyer la lutte aux changements climatiques dans les pays en développement, le Canada met également en œuvre une série de mesures pour renforcer les flux d'investissements durables dans les marchés de capitaux mondiaux.

Par exemple, l'agence de crédit à l'exportation du Canada, Exportation et Développement Canada (EDC), a commencé à augmenter ses flux de crédit qui favorisent la durabilité environnementale en émettant depuis 2014 des obligations vertes cotées AAA d'une valeur totale de 600 millions de dollars américains, dans le but de devenir un émetteur régulier sur le marché des obligations vertes. Les obligations vertes d'EDC visent à soutenir l'énergie renouvelable, l'amélioration des procédés industriels, le recyclage et la récupération, les biocarburants et la bioénergie, la gestion des déchets et de l'eau, l'énergie de remplacement et le transport terrestre public.

Les crédits à l'exportation qui favorisent la durabilité environnementale servent à renforcer le réalignement plus vaste des flux de financement afin d'accroître la liquidité des marchés de financement vert, et dans le but d'intégrer les investissements qui favorisent la durabilité environnementale dans l'ensemble de l'économie mondiale, y compris les flux de financement climatique vers les pays en développement et entre ceux-ci.

Donateurs non traditionnels

Le Canada félicite les donateurs non traditionnels, collaborant à la création d'une fondation solide de financement soutenu dans la lutte contre les changements climatiques et qui va au-delà de l'objectif de 100 milliards de dollars, y compris le secteur privé, les gouvernements infranationaux et d'autres donateurs comme les Parties de la CCNUCC qui soutiennent les gens dans le besoin.

Suivi et transparence

Dans le contexte de la multiplication des investissements mondiaux et de l'augmentation de l'éventail de modes de prestation de projets liés aux changements climatiques, il faudra veiller à mieux comprendre les résultats atteints par le biais du support financier lié au climat dans les pays bénéficiaires afin de s'assurer que les partenaires tirent parti de ce financement le plus efficacement possible.

Un suivi efficace peut conférer un caractère transformationnel aux flux de financement pour le climat et ce, en supportant une sensibilisation accrue des acteurs du marché face aux incidences du projet en cause, ce qui engendre un effet de démonstration accru. Cela peut aussi aider les Parties à mieux comprendre les flux et leurs résultats du financement, pour qu'ils aient ainsi confiance que des progrès sont réalisés. Le suivi et la surveillance des résultats

ainsi que l'évaluation des leçons apprises contribueront également à l'amélioration des résultats au fil du temps.

À cette fin, le Canada a cherché à reproduire les pratiques exemplaires existantes en matière de rapports transparents de la prestation de son financement. Par exemple, le Canada collabore étroitement avec d'autres donateurs au projet de recherche collaborative de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour faire progresser des façons efficaces de suivre et de surveiller la mobilisation du financement privé.

Le Canada se tient prêt à collaborer avec toutes les Parties pour continuer à renforcer les systèmes et méthodologies de suivi des flux financiers, de manière que les rapports actuels et futurs appuient la prestation et la mobilisation efficaces du financement pour le climat.

Le Canada attend également avec impatience l'évaluation biennale de 2016 des flux de financement liés au climat publiée par le Comité permanent des finances (CPF) de la CCNUCC, ainsi que les recommandations subséquentes du CPF aux Parties sur les façons d'améliorer la mesure et la vérification des flux de financement liés au climat ainsi que la production de rapports à ce sujet.

Accès aux ressources canadiennes

Bien le Canada ait implanté un certain nombre d'initiatives bilatérales ciblées, le financement climatique canadien a toujours été principalement transmis par l'entremise d'organisations et de fonds de développement multilatéraux et régionaux qui ont plus grande capacité pour livrer de tels programmes et la portée nécessaire pour mobiliser des investissements privés qui sont bien alignées avec les stratégies nationales des pays récipiendaires.

L'accès aux ressources offertes par le Canada aux organisations multilatérales et régionales est fondé sur les règles et les directives de ces organisations. Les pays souhaitant obtenir de l'information doivent communiquer avec les représentants de ces organisations. Le Canada demeure intéressé par les perspectives des pays en développement sur l'accès aux ressources provenant de ces organisations afin d'aider à assurer une gouvernance efficace et responsable, une priorité clé de notre pays.

Les relations bilatérales de développement du Canada, y compris l'accès au financement bilatéral canadien, sont gérées par le ministère Affaires mondiales Canada. Les programmes de lutte contre les changements climatiques financés de façon bilatérale sont abordés dans le contexte des priorités générales de soutien bilatéral établies en conformité avec les priorités des pays partenaires. En plus de toute proposition pouvant être communiquée au moyen des mécanismes existants liés aux changements climatiques, nous encourageons les pays intéressés à explorer les possibilités de soutien bilatéral relatif aux changements climatiques à envisager de les recenser au cours des consultations bilatérales régulières avec Affaires mondiales Canada.